

**ASSEMBLÉE NATIONALE**1er avril 2025

---

SOINS PALLIATIFS ET D'ACCOMPAGNEMENT - (N° 1102)

Adopté

**AMENDEMENT**

N ° AS154

présenté par

M. Hetzel, M. Bazin, Mme Sylvie Bonnet, Mme Corneloup, M. Di Filippo, Mme Gruet, M. Juvin,  
M. Breton, M. Le Fur, M. Marleix, M. Brigand, Mme Blin et M. Gosselin

---

**ARTICLE 14**

Au début de la seconde phrase de l'alinéa 3, substituer aux mots :

« Les aidants formellement reconnus par le patient ou sa famille »

les mots :

« La personne de confiance ou les proches ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement rédactionnel reprenant la terminologie du code de la santé publique.